GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé				
Département(s)	DECS	Date	31 octobre 2025	
Numéro	25.173	Heure	9h38	

Auteur-e(-s): Groupe socialiste

Titre: Pour un meilleur encadrement des stages d'avocat-e

Contenu:

Le Grand Conseil invite le Conseil d'État à instituer un organe tripartite chargé de surveiller les conditions dans lesquelles se déroulent les stages d'avocat-e et de veiller à la qualité de la formation des avocat-e-s stagiaires. L'organe sera composé d'avocat-e-s – dont des avocat-e-s de moins de cinq ans de pratique ou des avocat-e-s stagiaires –, de magistrat-e-s et de représentant-e-s de l'autorité cantonale.

Cet organe aura notamment les compétences suivantes :

- 1. Se saisir d'office, sur plainte ou sur dénonciation, de toute situation problématique relative au stage, notamment en cas de conditions de travail abusives, de tâches inappropriées, de harcèlement moral ou sexuel, ou de manquements à l'encadrement ;
- 2. Recevoir et traiter de manière confidentielle les signalements des stagiaires concernant leurs conditions de travail ou l'encadrement de leur formation ;
- 3. Signaler à l'autorité de surveillance tout acte susceptible d'entraîner une mesure disciplinaire à l'encontre du maître ou de la maîtresse de stage ;
- 4. Prononcer si nécessaire des sanctions appropriées à l'encontre du maître ou de la maîtresse de stage, allant de l'avertissement au retrait temporaire ou définitif d'engager des avocat-e-s stagiaires.

Développement (obligatoire) :

L'article publié le 3 octobre 2025 dans *Arcinfo* a mis en lumière des témoignages préoccupants d'avocat-e-s stagiaires neuchâtelois-e-s. Ces récits révèlent de graves manquements dans le suivi et l'encadrement du stage, ainsi que l'absence d'organe de surveillance apte à recueillir des signalements relatifs aux conditions de travail abusives ou aux tâches inappropriées imposées par les maîtres ou les maîtresses de stage. Au-delà de ces carences structurelles, les stagiaires subissent une forte pression pour exécuter leur travail avec rigueur et efficacité, malgré des conditions salariales insuffisantes. Cette situation engendre une discrimination socio-économique dans l'accès à la profession d'avocat-e, réservant de fait cette voie à celles et ceux disposant de ressources financières et mentales suffisantes pour supporter de telles conditions.

Ces lacunes ont des conséquences à plusieurs niveaux : elles affectent significativement la qualité de la formation des futur-e-s avocat-e-s, et elles font peser des risques concrets sur les justiciables lorsque des stagiaires insuffisamment encadré-e-s interviennent seul-e-s dans la gestion de dossiers, sans supervision adéquate. Dans la mesure où la profession d'avocat-e joue un rôle central dans la protection des droits des citoyen-ne-s, il est essentiel de garantir une formation conforme à des normes de travail décentes.

Par ailleurs, plusieurs cas de harcèlement sexuel au sein de cabinets d'avocat-e-s en Suisse romande ont été dénoncés publiquement ces dernières années¹. Dans la grande majorité des cas, les victimes sont des avocates stagiaires, qui n'osent pas dénoncer les faits par crainte de répercussions professionnelles. Cette réalité souligne la vulnérabilité des stagiaires face aux abus de pouvoir et démontre, une fois encore, la nécessité d'introduire un mécanisme de signalements sûr auprès d'un organe capable de recevoir et traiter ces derniers de manière confidentielle.

À l'instar de la « Chambre du stage » instituée dans le canton de Vaud², la création d'un organe de surveillance tripartite, notamment avec la présence d'un-e jeune avocat-e (ayant moins de cinq ans de pratique) ou d'un-e avocat-e stagiaire, permettrait garantir le respect de conditions de travail dignes et une formation de qualité des avocat-e-s stagiaires.

Sources:

https://www.rts.ch/info/regions/vaud/11301518-plusieurs-cas-de-harcelement-sexuel-au-sein-des-etudes-davocats-vaudoises.html

²https://www.vd.ch/justice/registres-professionnels/registre-cantonal-vaudois-des-avocats/chambre-du-stage

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Misha Müller				
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :		
Christian Mermet	Emma Gossin	David Moratel		
Fabienne Robert-Nicoud	Nathalie Ljuslin	Pauline Schneider		
Emil Margot	Laetitia Mauerhofer	Alina Oppikofer		
Marius Hofer	Hugo Clémence	Romain Dubois		
Magali Edith Barblan	Antoine de Montmollin	Sandrine Chauvy		